



CCAS : vigilance auprès des personnes vulnérables

Dans les circonstances sanitaires liées au Covid-19, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Malville renforce sa vigilance auprès des personnes vulnérables.

Publié le 05 novembre 2020

Les personnes fragiles et isolées (personnes âgées de plus de 65 ans ; personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ; adultes en situation de handicap) peuvent, à leur demande ou après la requête d'un tiers, figurer sur le registre nominatif ouvert au CCAS.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée ou son représentant légal, soit par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile, etc.).



Contact CCAS : 02 40 56 04 91 ou par mail : ccas-rh@malville.fr.

L'inscription sur le registre permettra de bénéficier d'une surveillance en cas de pandémie ou de canicule.

